



D É C I S I O N

**Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental :
Assainissement : Renouvellement du système de déshydratation des boues de la STEP d'Elné**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2021-0200 en date du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le dispositif d'aide de l'Agence de l'Eau relatif à l'amélioration de la gestion des boues d'épuration,

Vu le dispositif d'aides aux communes et intercommunalités porté par le Conseil Départemental, relatif aux travaux sur stations d'épuration,

Considérant que les boues de la station d'épuration d'Elné sont actuellement déshydratées via une centrifugeuse ;

Considérant qu'afin d'assurer une bonne siccité en sortie, l'exploitation est forcée d'avoir une forte consommation en réactif (exemple : 13 tonnes de polymère en 2022) ;

Considérant que pour avoir un bon traitement, le temps de fonctionnement de la centrifugeuse actuelle est important (grosses puissances de moteurs) ; que la consommation énergétique est ainsi très élevée ;

Considérant que pour remédier à ces inconvénients, il est prévu de mettre en place une nouvelle presse à vis qui viendra remplacer la centrifugeuse, et sera dimensionnée pour traiter la capacité nominale de la station d'épuration en travaillant 5 jours sur 7, de 8 à 10 heures par jour, avec une siccité d'environ 20% ;

Considérant que cette presse à vis ne comptera qu'un seul moteur de faible puissance, contrairement à la centrifugeuse qui comporte deux moteurs de de grande puissance.

Considérant que l'estimation de ce projet porte le total estimatif des dépenses à 200 000 € HT ;

Considérant que ces investissements sont éligibles aux dispositifs d'aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental susvisés.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER les aides suivantes, pour le projet de Réhabilitation du collecteur Eaux Usées de l'Avenue Molière à Argelès-sur-Mer :

- De l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % du coût prévisionnel total hors taxes du projet, soit 100 000 €
- Du Conseil Départemental, à hauteur de 10 % du coût prévisionnel total hors taxes du projet, soit 20 000 €

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240227-DC2024-0026-AU
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception en préfecture : 10/03/2024

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE DEMANDER l'autorisation de commencer l'opération avant décisions des potentiels cofinanceurs sollicités du projet.

ARTICLE 4 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 27/02/2024

The image shows a blue ink signature, 'Parra', written over a red circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem. A large blue oval is drawn around the signature and the seal.

Le président

Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.